



O · F · T · S

ORGANISME DE FORMATION AU TRAVAIL SOCIAL

LOZÈRE

Rapport d'activité 2024/2025



#OFTS

www.ofts-lozere.fr

Réforme des diplômes en Travail social

Auteurs : Alain HOTIER – Vice-président de l’ADC en charge de la formation, avec les collaborations de David DE FARIA – Directeur InKiPit et d’une contribution anonyme d’un adhérent

Analyse des propositions faites pour cette réforme

Catherine Vautrin a annoncé, le 26 avril 2024 dernier, son intention d’engager une refonte des 13 diplômes d’État du travail social : « pour renforcer l’attractivité des métiers du social et médico-social, il faut en finir avec le dogme des diplômes d’État ». Catherine Vautrin, alors ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités du gouvernement ATTAL, a jeté un pavé dans la mare. Il s’agirait, via cet exercice de simplification, de faciliter les passerelles entre les différentes carrières du sanitaire, social et médico-social présentant une proximité professionnelle entre elles. Il s’agirait de mobiliser notamment la validation des acquis de l’expérience (VAE), un dispositif de qualification récemment révisé, qui permettrait à un travailleur en reconversion d’acquérir une certification « bloc par bloc » plutôt qu’en une seule fois dans le cadre d’un cursus classique. Mais, ce n’est pas la VAE qui permet de certifier « bloc par bloc » : la VAE permet d’obtenir tout ou partie d’un diplôme. Ce qui permet de certifier « bloc par bloc » est la délégation de certification faite aux organismes de formation habilités à délivrer la formation. Il convient de rappeler aussi que la VAE n’est pas une formation mais une certification de compétences acquises par l’expérience, ce qui peut donc s’ouvrir aux faisant fonction par exemple. La certification bloc par bloc, c’est la possibilité de venir se former sur une partie seulement des compétences d’un diplôme : la relation éducative, la communication, les politiques sociales etc... D’autre part, qui paie les frais de certification car les financements de ces épreuves diminuent de façon drastique. À ce jour, ces parcours de qualification sont à la charge du candidat qui doit lui-même trouver les sources pour financer cette voie d’accès.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) travaille sur une réorganisation, en coopération avec les organismes professionnels, des associations, dont l’ADC, sur la construction des blocs de compétences pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

- **Objectifs de la réforme** : La réforme vise à mieux répondre aux besoins actuels de la société en matière de travail social. Elle cherche à harmoniser les formations pour qu’elles soient plus en phase avec les réalités de terrain, tout en garantissant une meilleure reconnaissance des compétences acquises.
- **Bloc de compétences** : Les diplômes seront structurés autour de blocs de compétences, permettant une plus grande flexibilité et des passerelles entre différentes spécialisations. Cela facilitera la mobilité professionnelle et l’évolution de carrière pour les travailleurs sociaux.
- **Conséquences pour les apprenants** : Les étudiants bénéficieront d’une formation plus cohérente et adaptée aux défis contemporains, comme la gestion de la diversité

culturelle, l'inclusion des personnes handicapées, et la lutte contre les inégalités sociales.

Il convient néanmoins de noter que les contenus de formation actualisés ne sont pas en lien avec la réforme, ils sont des choix pédagogiques de chaque centre de formation ... Ce n'est donc pas une conséquence de la prochaine réforme. Ce qui va changer c'est sans doute une structuration de la progression par bloc, et non de manière articulée sur l'ensemble de la formation.

(...)

Pour aller plus loin, ci-dessous les liens des articles complets.

<https://www.a-d-c.fr/2025/03/10/reforme-des-diplomes-en-travail-social-partie-1/>

<https://www.a-d-c.fr/2025/05/15/reforme-des-diplomes-en-travail-social-partie-2/>

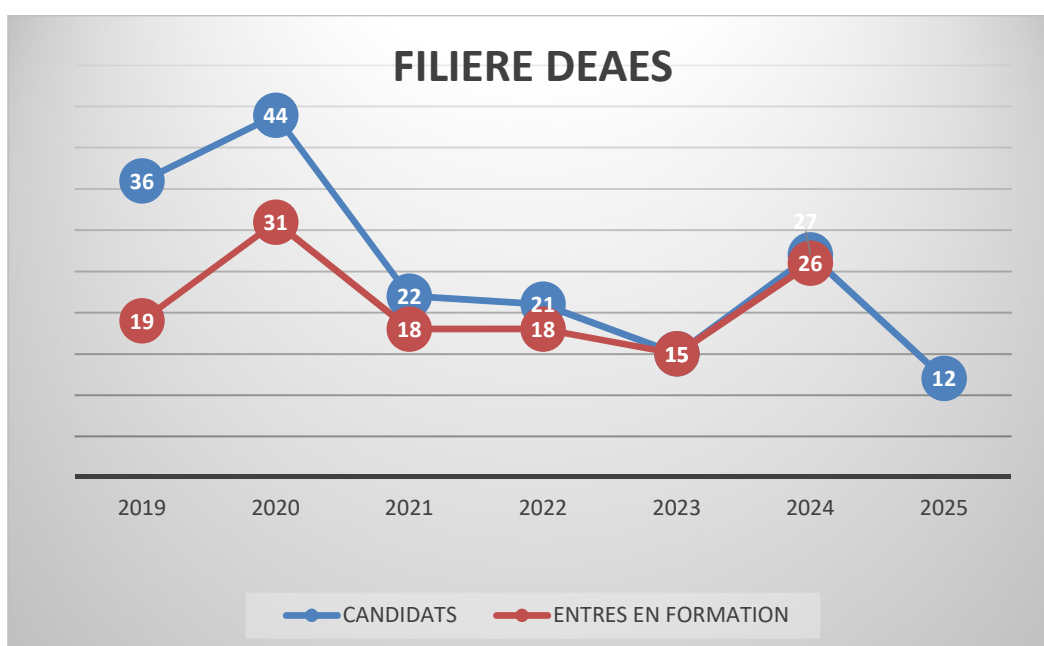
1.1 LES SELECTIONS

1.1 - Filière Accompagnant Educatif & Social

Autorisation en cours de renouvellement :

52 Places proposées pour la rentrée 2025/2026 dont

- 12 voie directe formation initiale et continue des demandeurs d'emploi (Financement région ou en poursuite de s
- 25 situation d'emploi,
- 15 apprentissage.



Pour 2024, nous avons fait le choix d'une rentrée commune aux autres filières. Ce choix a semble t-il répondu à certains employeurs, et nous avons accueilli 27 apprenants, soit la 2^{ème} meilleure rentrée depuis 2019.

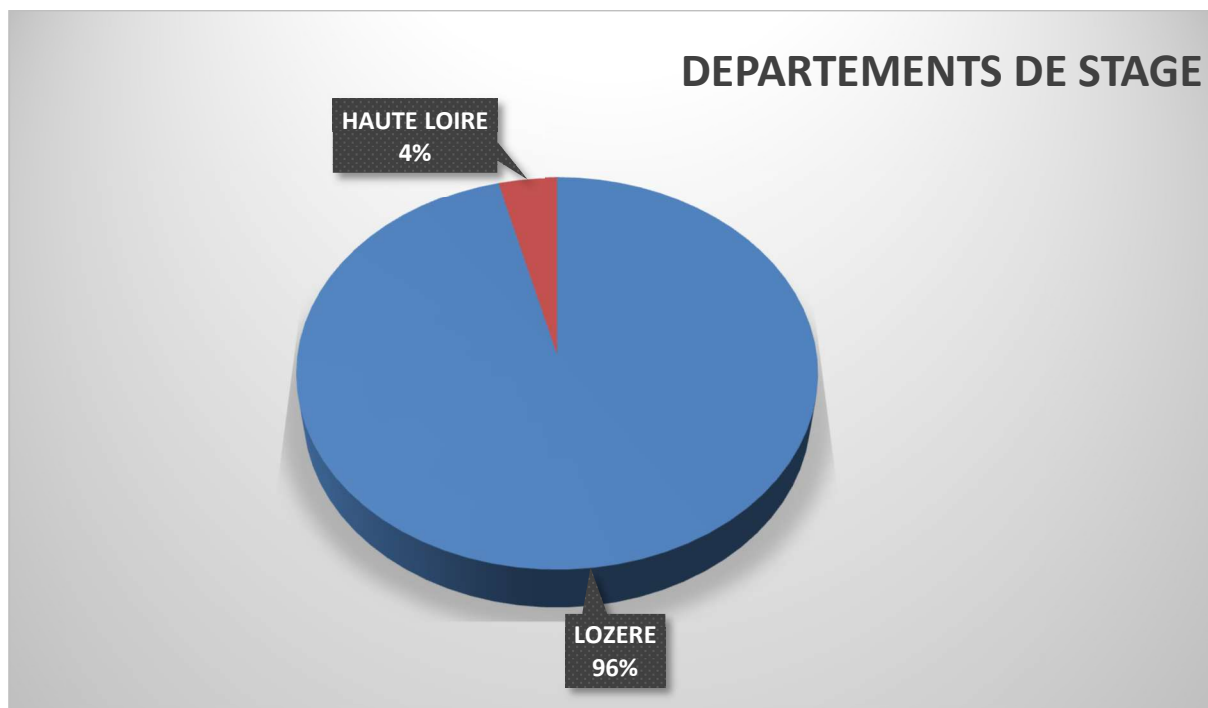
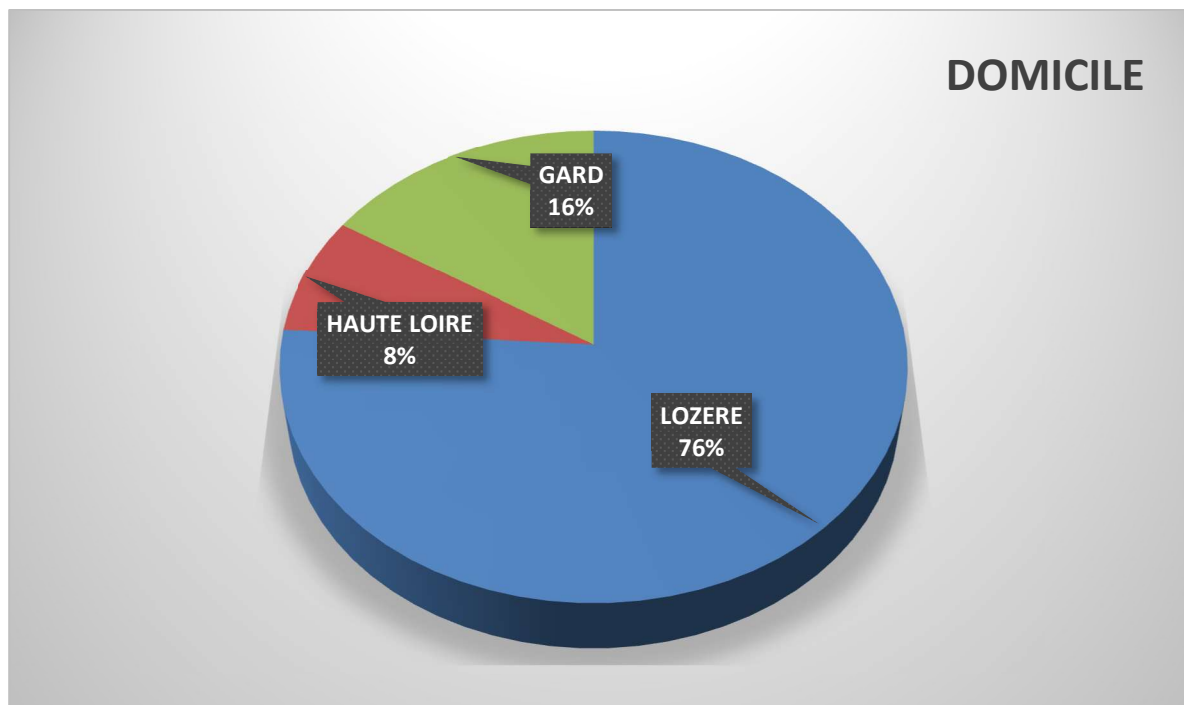
Sur les 27 personnes rentrées en formation,

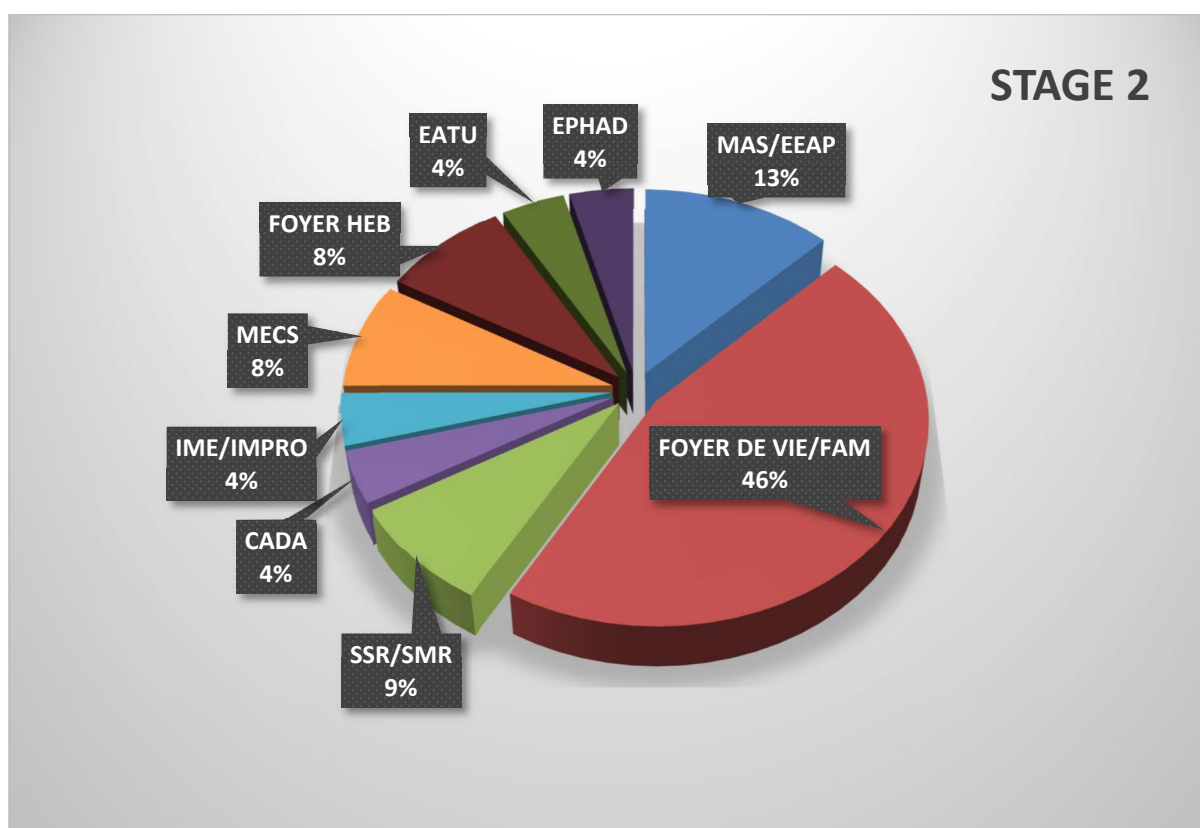
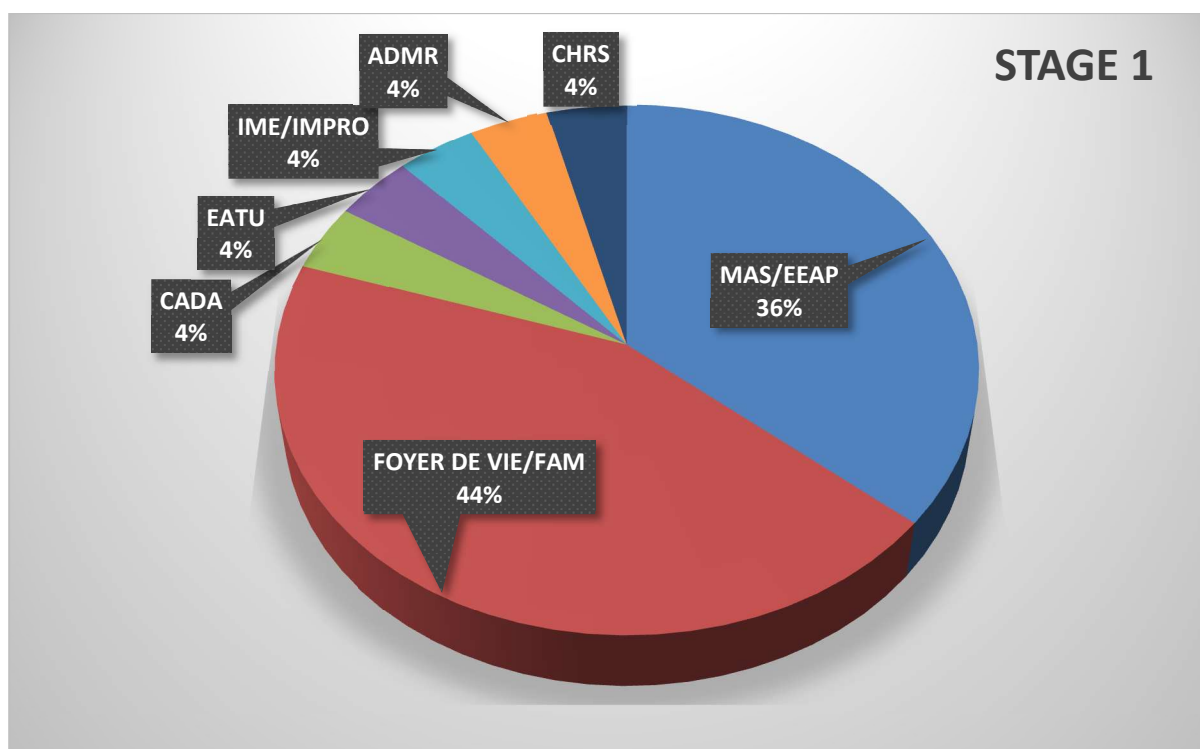
- 7 sont en Voie directe
- 8 en Contrat d'apprentissage,
- 12 en Contrat de professionnalisation,

A NOTER

A ce jour, 19 personnes sont inscrites pour passer les sélections/entretiens de positionnement pour la rentrée de septembre 2025. Une autre sélection sera programmée si besoin.

FOCUS APPRENANTS AES



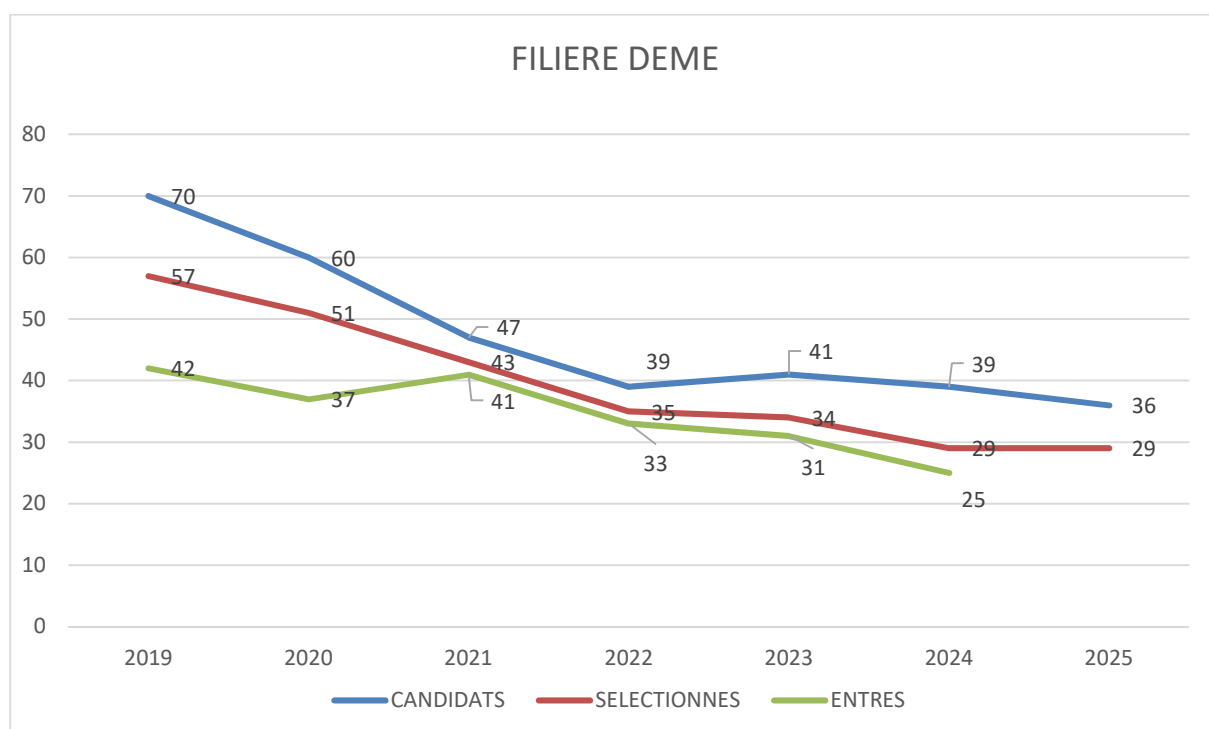


1.2 - Filière Moniteur Educateur

Autorisation en cours de renouvellement :

60 places demandées pour la rentrée 2024/2025 dont

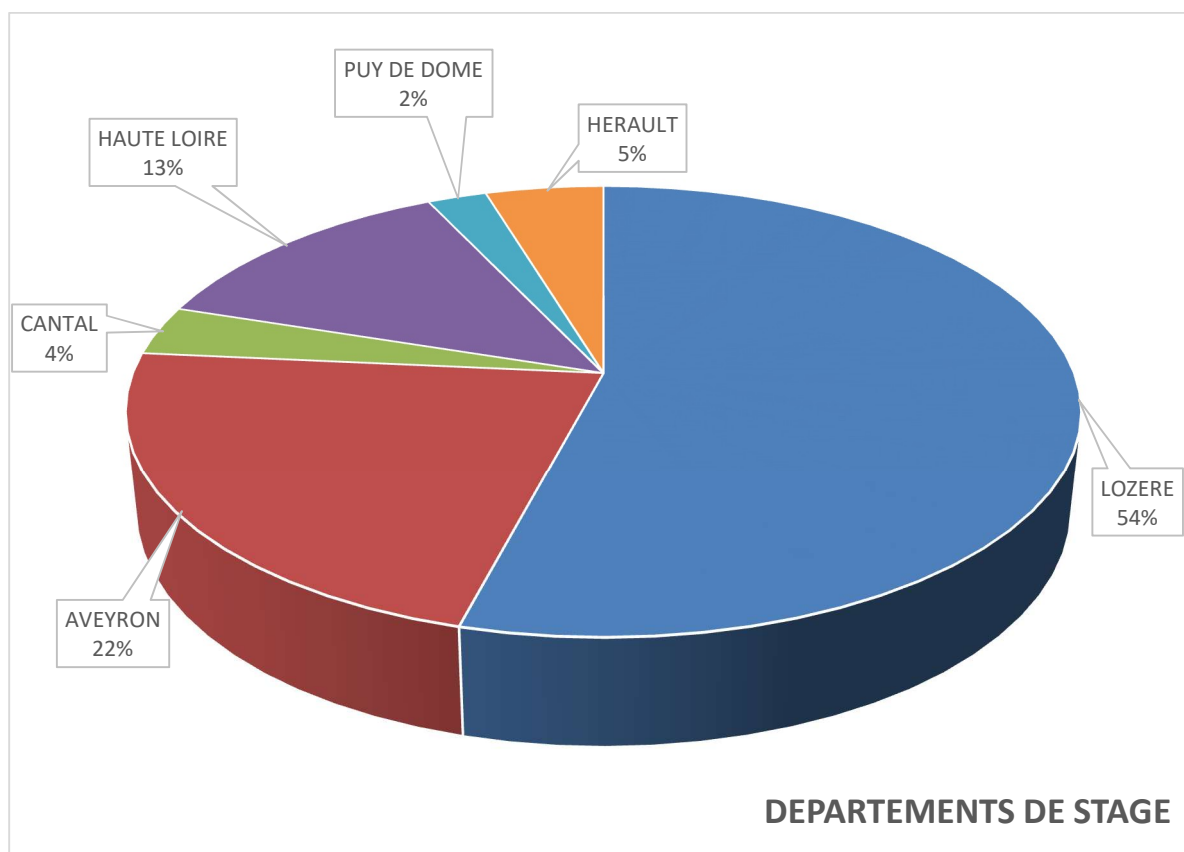
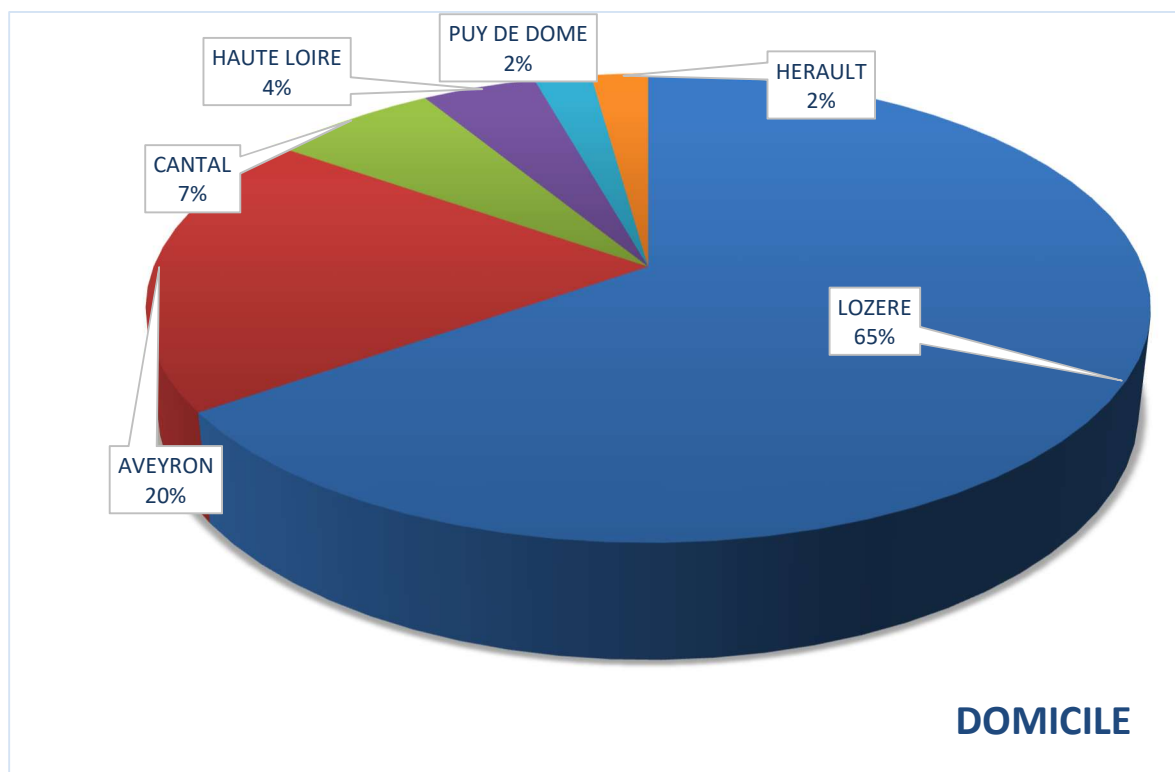
- 35 places en voie directe formation initiale des demandeurs d'emploi (Financement Région ou en poursuite de scolarité)
- 10 places réservées à des parcours demandeurs d'emploi (convention Pôle Emploi)
- 15 places en apprentissage.



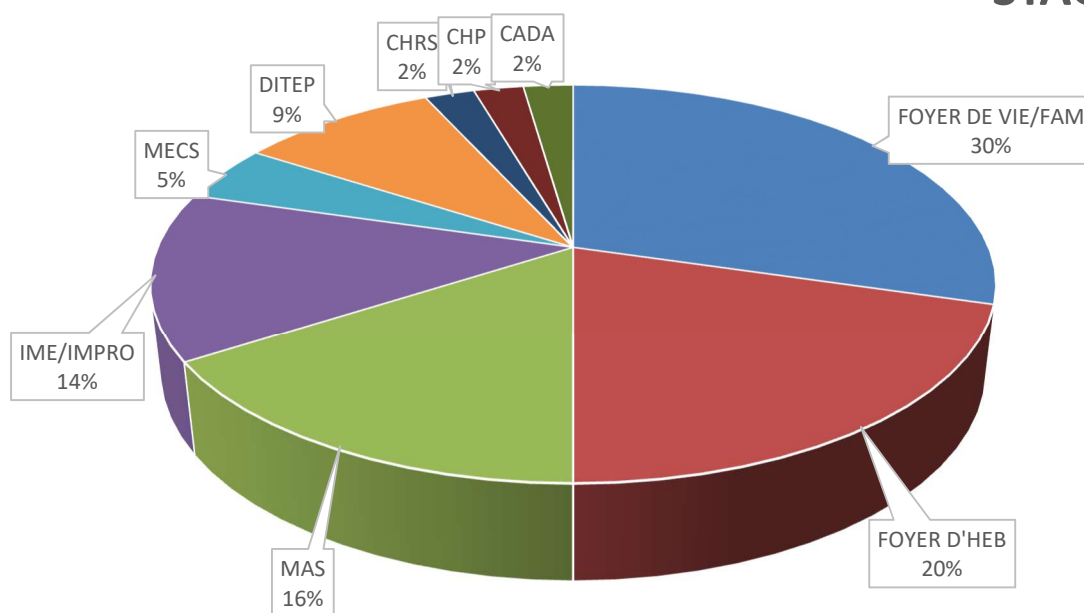
A NOTER

Nous avons à ce jour 29 candidats admis. Nous avons programmé un troisième round de recrutement début juillet, et si nécessaire nous prévoirons une session en septembre, considérant que des vocations peuvent émerger au cours de l'été. C'est au prix de 3 périodes distinctes de sélections que nous avons réussi, en 2023, à sélectionner 31 apprenants pour la rentrée de septembre.

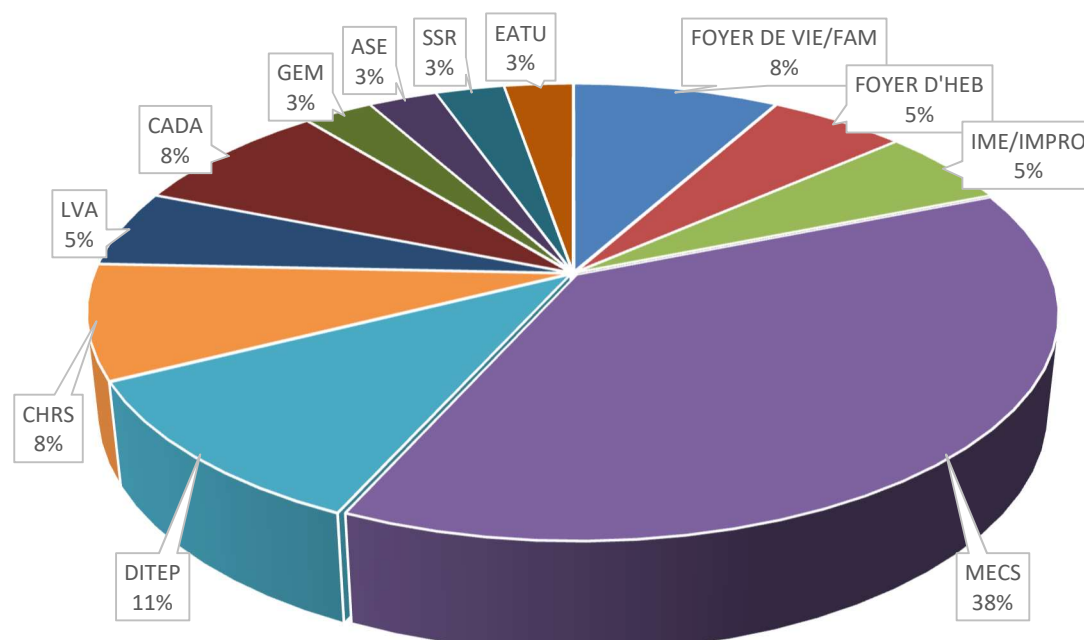
FOCUS APPRENANTS ME



STAGE 1



STAGE 2

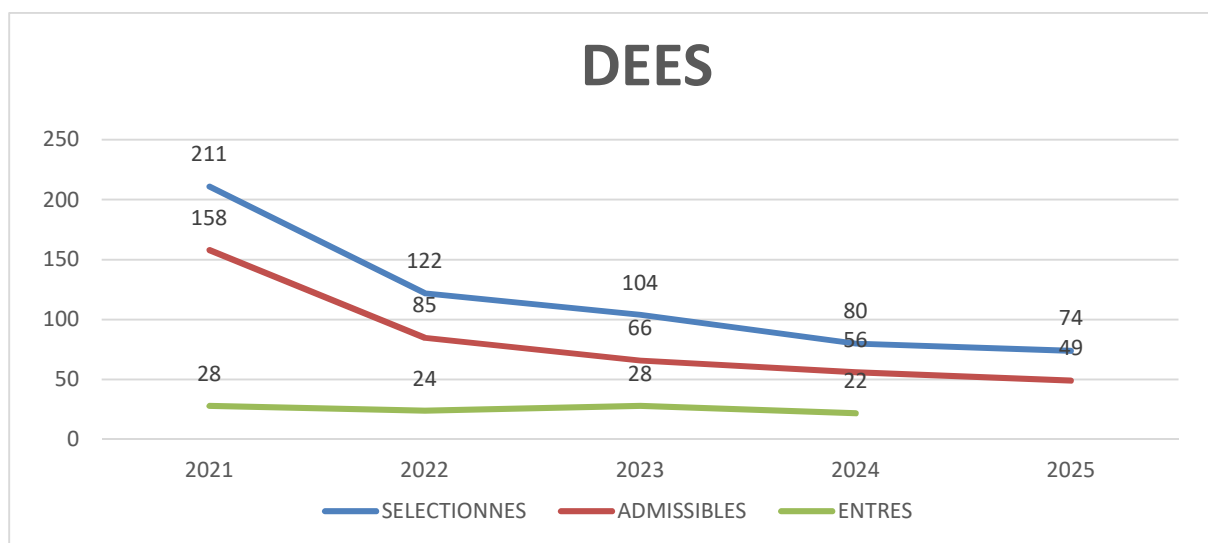


1.3 - Filière Educateur Spécialisé

Autorisation en cours de renouvellement :

45 places pour la rentrée 2024/2025 dont

- 20 places en voie directe formation initiale
- 10 places en situation d'emploi
- 15 places en apprentissage



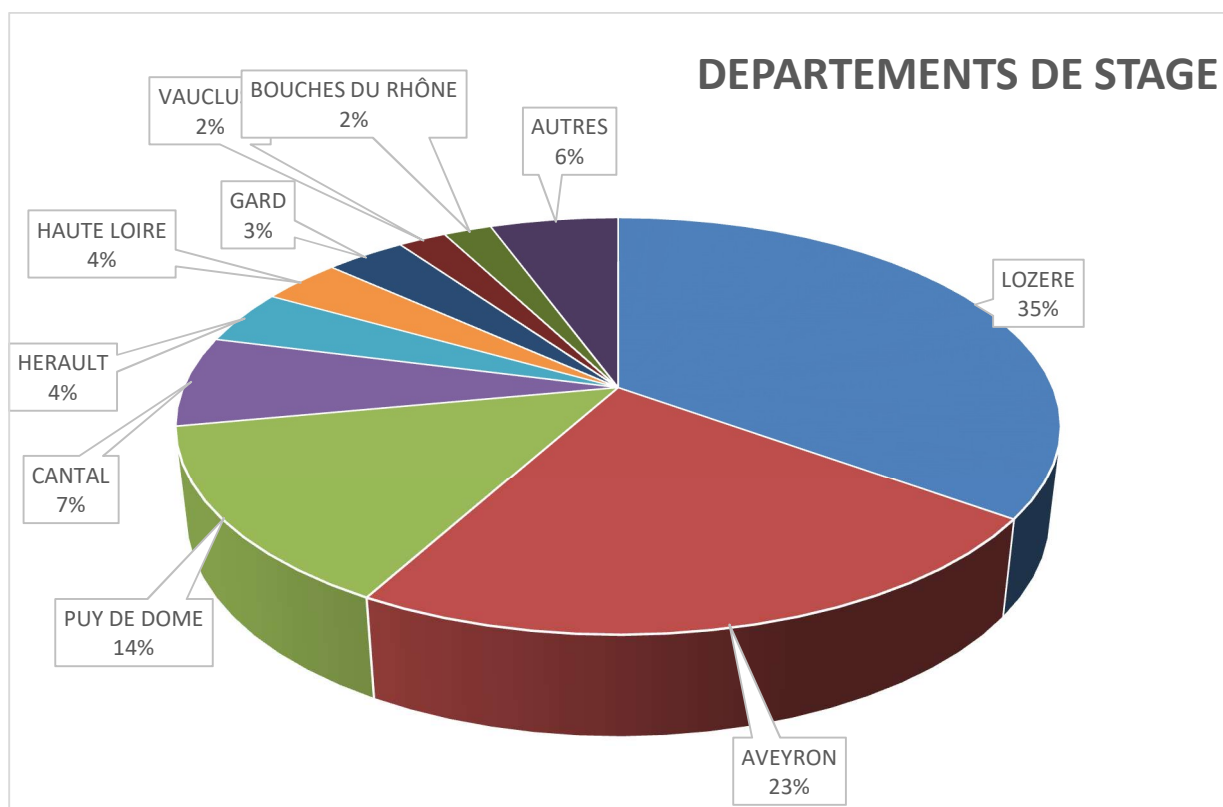
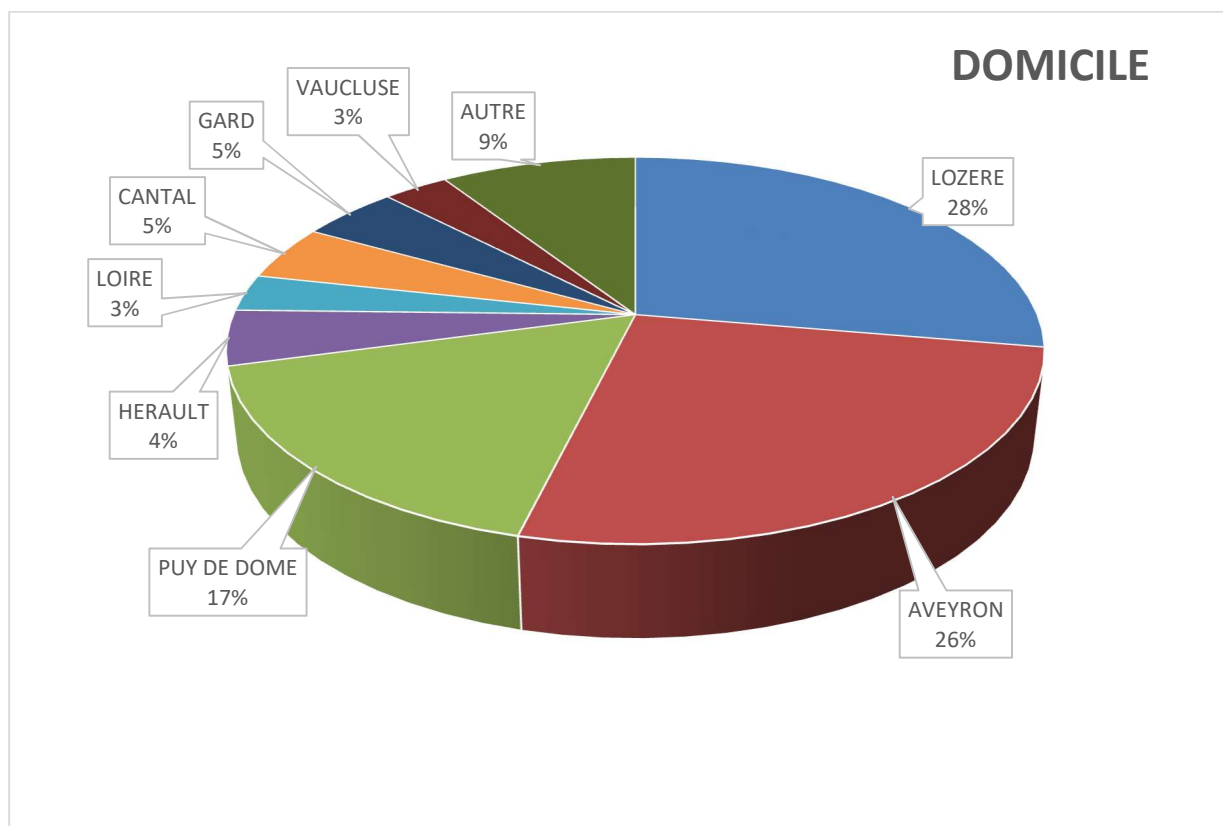
Lors des sélections organisées aux mois d'avril et mai dernier, nous avons convoqué 74 candidats. 6 ne se sont pas présentés.

53 candidats ont été admissibles, ce qui représente un taux d'admissibilité en hausse.

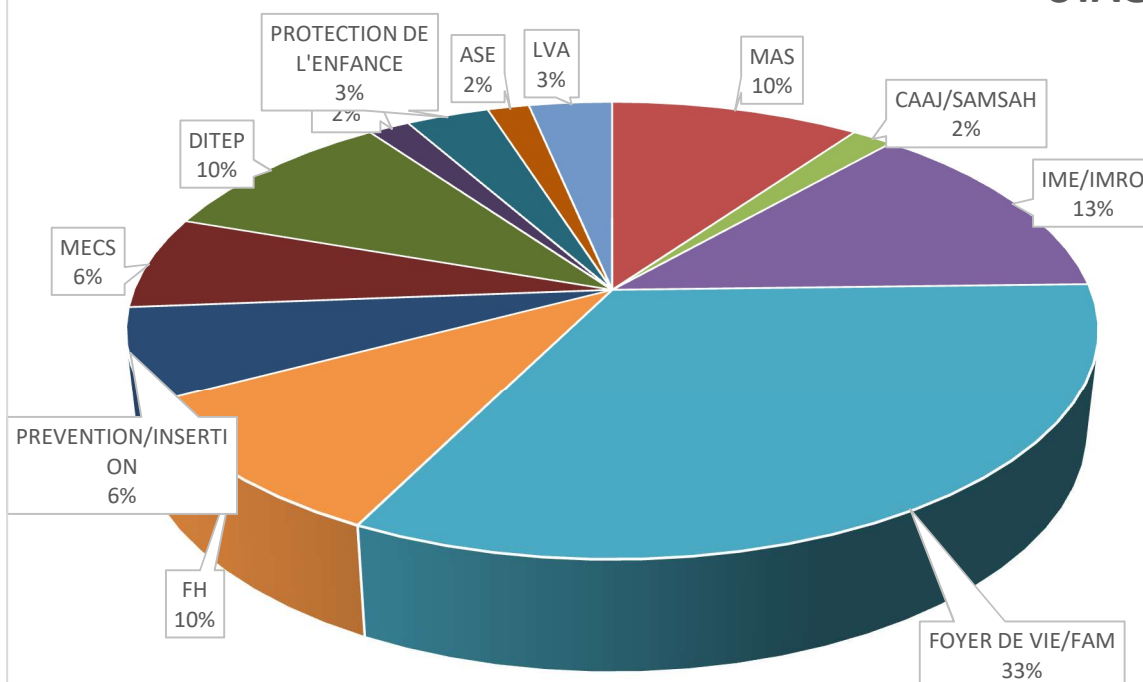
Unaniment, les jurys ont apprécié la qualité des candidats, ce qui augure une belle rentrée 2025.

Au 16 juin, 15 étudiants « Parcoursup » ont confirmé leur inscription.

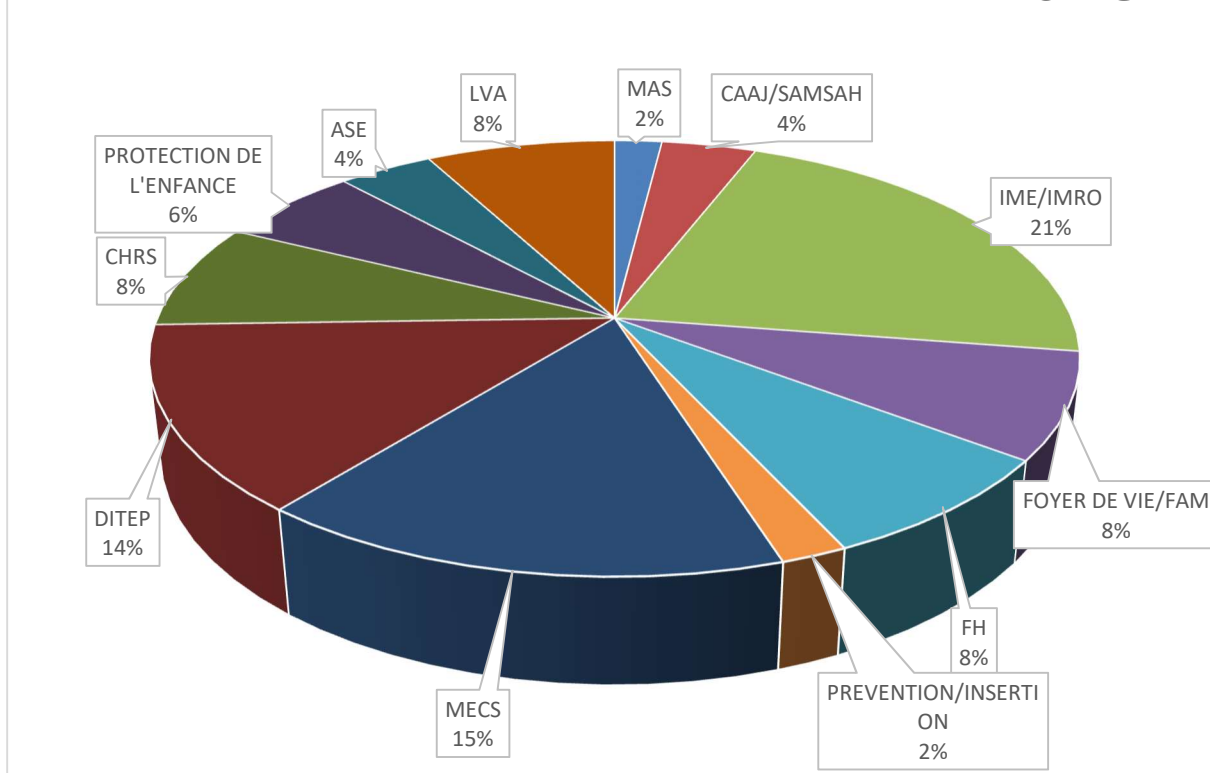
FOCUS APPRENANTS ES



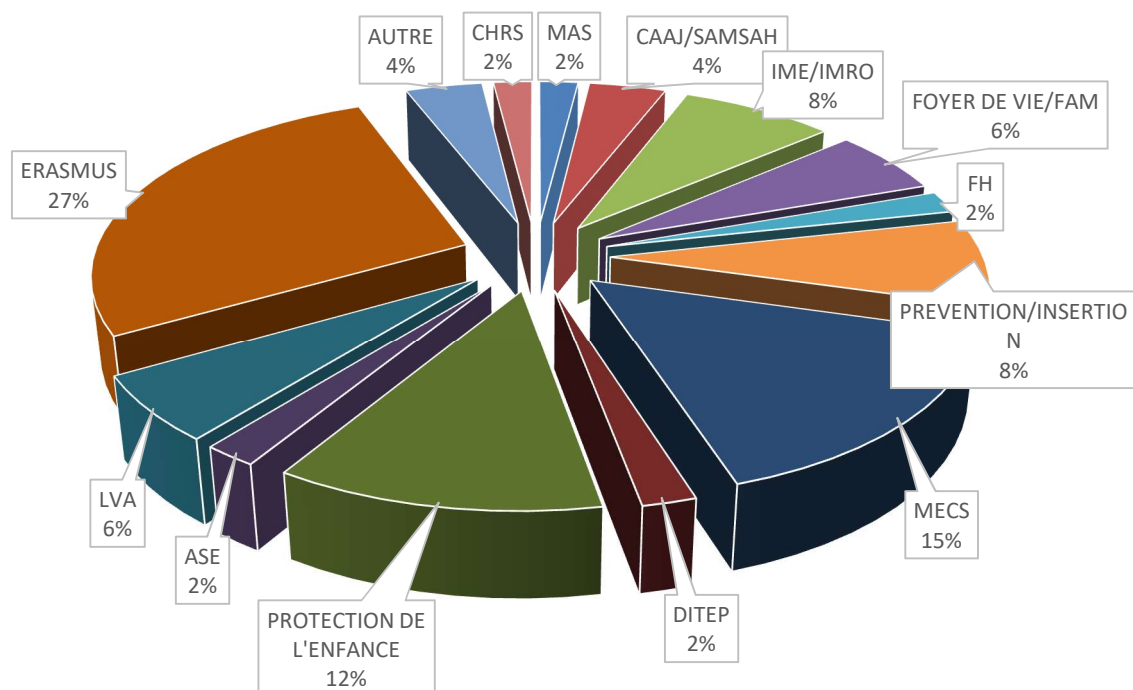
STAGE 1



STAGE 2



STAGE 3



2 – LE PARCOURS DE FORMATION

2.1 – Le nombre d'inscrits

A la rentrée 2024, 150 apprenants étaient inscrits sur les 3 filières :

- 31 sur la filière AES sur 2 promotions,
- 50 sur la filière ME sur 2 promotions,
- 69 sur la filière ES sur 3 promotions.

2.2 – La réussite aux examens

✓ Filière AES

- 16 personnes ont été présentées aux épreuves
 - 12 ont réussi la totalité du diplôme,
 - 4 personnes ont dû représenter un domaine de compétence
 - Dont 2 ont obtenu la totalité des blocs de compétences fin 2024

✓ Filière ME

- Sur les 28 personnes présentées,
 - 23 ont réussi la totalité du diplôme,
 - 5 personnes ont réussi partiellement et ont dû représenter un domaine de compétence.

✓ Filière ES

- Sur les 29 personnes en fin de cursus,
 - 26 ont présenté les épreuves finales,
 - 23 ont obtenu le diplôme,
 - 3 n'ont pas validé la totalité.

2.3 – L'insertion professionnelle

En préambule à cette thématique, il est important de souligner qu'un nouveau diplômé, quelle que soit la filière, peut faire le choix du territoire, du secteur, de l'établissement, et parfois de son rythme de travail. Le CDI n'est plus le graal absolu, et les nouveaux professionnels, pour la plupart, multiplient les expériences, et parfois même hors secteur social ou médico-social.

Ce qu'il faut retenir des éléments du sondage effectué auprès des diplômés à 6, 12 et 18 mois :

- Les AES : tous en poste sur le territoire lozérien, en CDI, dans le médico-social. Les délais pour trouver un poste ont été inférieurs à 1 mois.
Ces nouveaux diplômés ne constatent pas d'écart entre la formation et les réalités du terrain. Toutefois, si à 6 mois ils déclarent souhaiter exercer ce métier le reste de leur carrière, à 12 mois les réponses sont plus nuancées (50/50).
- Les ME : majoritairement en poste, avec à la marge une reprise d'étude. Ils sont pour moitié en CDI, et à 12 mois exercent pour 1/3 en Lozère. 50% a fait le choix du médico-social, 50% protection de l'enfance ou social. Plutôt satisfait de leur choix de métier, ils relèvent, pour certains, des écarts entre leurs missions actuelles et la formation dispensée (postes de coordinateur).
- Les ES : 15% des nouveaux diplômés sont originaires de Lozère, et ils sont à peine 10% à exercer sur le territoire. Dans les 12 mois, ils déclarent tous être en CDI, obtenu pour la majorité dans les 2 mois après l'obtention de leur diplôme. La quasi-totalité des répondants exerce dans le secteur de la Protection de l'enfance. Pour 80%, le métier exercé est en lien avec la formation, pour les 20% restant il est très éloigné des réalités du terrain (absences, turn over, manque de suivi).

4 – LA VAE

Depuis avril 2024, 13 personnes ont été accompagnées dans le cadre de la VAE.

- 5 DEES
- 5 DEME
- 2 DEAES

14 personnes ont bénéficié du (ou des) RDV de faisabilité et n'ont ensuite pas donné suite.

En effet, ce dispositif, qui a été généreux dans le financement proposé pendant 12 mois, est désormais accessible avec des financements « classiques » (CPF, employeurs).

A noter que les paiements qui avaient été suspendus début 2024 ont été régularisés courant 1^{er} semestre 2025.

5 – Tuteur/Maître d'apprentissage

Depuis septembre 2024, c'est une nouvelle ingénierie qui est proposée aux candidats (programme ci-dessous).

Formation TUTEUR / MAITRE d'APPRENTISSAGE

Personnes concernées

Cette formation s'adresse à toute personne, amenée à exercer la fonction de tuteur ou maître d'apprentissage et souhaitant professionnaliser ses pratiques.

Pré-requis

Avoir l'accord de l'employeur et bénéficier d'un financement.

Objectifs

Professionnaliser les maîtres d'apprentissage et les tuteurs dans leurs fonctions pour accompagner les apprentis, contrats de professionnalisation et les voies directes dans la réussite de leur parcours.

A l'issue de leur formation, les participants seront en capacité d'accueillir et d'intégrer un alternant dans l'environnement de travail, de l'accompagner dans le développement de ses compétences et de l'évaluer dans la progression de ses apprentissages.

Pédagogie

Pédagogie active.

Apports conceptuels à partir des expériences des participants.

Alternance intégrative.

Contenu

- **Journée 1 – 7h**
 - ✓ Permettre à une personne identifiée comme Tuteur/ Maître d'Apprentissage de cerner les fonctions et le rôle du Tuteur/ Maître d'Apprentissage dans une structure, les enjeux de l'alternance
 - ✓ Identifier les besoins de formation de l'apprenant
 - ✓ Organiser son accompagnement par la mise en place d'un plan d'accueil
 - ✓ Transmettre des savoirs professionnels, faciliter l'intégration dans un collectif de travail
 - ✓ Favoriser la montée en compétences des apprenants en s'appuyant sur des outils pédagogiques innovants.
- **Journée 2 – 7h**
 - ✓ Maîtriser la question de l'évaluation :
 - ♦ Appréciation d'un parcours de formation et des travaux réalisés
 - ♦ Corrélation entre professionnalisation et certification
 - ♦ Renseignements des outils d'évaluation
 - ♦ Argumentation des appréciations et des notes,
 - ✓ Se situer dans le processus de sélection et du choix du tuteur/maître d'apprentissage
 - ✓ Repérer les services et fonctions ressources dans l'établissement pour accompagner les apprenants
 - ✓ Repérer les emplois et activités susceptibles de faire l'objet d'un tutorat
 - ✓ Articuler les modalités d'accompagnement tutorales aux différents dispositifs/ publics
 - ✓ S'approprier les types et les logiques des réseaux d'insertion socioprofessionnelle
 - ✓ Cadrer avec l'équipe et la personne tutorée les rôles et attentes de chacun

- ✓ Décrire ses activités et les enjeux sous-jacents ainsi que la répartition des fonctions au sein de l'équipe.
- **Journée 3 – 7h**
 - ✓ Identifier les modalités pédagogiques à mettre en œuvre en fonction des spécificités des générations, handicap
 - ✓ Identifier les lieux de régulation entre les différents acteurs impliqués et agir en médiateur en cas de difficultés ou de conflit
 - ✓ Echanger sur les pratiques professionnelles autour des outils d'accompagnement proposés
 - ✓ Bilan de formation et quizz d'évaluation.
- **Journée 4 – 7h - OPTIONNELLE**
 - ✓ Maîtriser les référentiels des Diplômes d'Etat Accompagnant Educatif et Social, Moniteur-Educateur et Educateur Spécialisé
 - ✓ S'appuyer sur les méthodologies des certifications développées par le centre de formation pour accompagner l'apprenant
 - ✓ Avoir connaissance des évaluations, feuillets de certification à remplir par les tuteurs/ Maîtres d'Apprentissage dans le cadre de ces Diplômes d'Etat.

Modalités d'évaluation

- Feuilles de présence émargées.
- Quizz d'évaluation

Durée

3 journées de 7 heures chacune, soit 21 heures, avec la possibilité d'intégrer une quatrième journée portant exclusivement sur les référentiels, soit 28 heures, attendus et méthodologies des Diplômes d'Etat Accompagnant Educatif et Social, Moniteur-Educateur et Educateur Spécialisé.

Animation

Cadres pédagogiques de l'OFTS et du CFA Sanitaire et Social.

Une première session au 4^{ème} trimestre 2024 a accueilli 13 personnes Une deuxième session a eu lieu au 1^{er} semestre 2025 pour 10 nouveaux professionnels.

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des participants. Sous réserve de rencontrer un apprenant afin de pouvoir se projeter dans ces nouvelles missions, le groupe a validé à l'unanimité le nouveau format (3 jours + 1 jour). L'ingénierie sera revue afin d'intégrer au programme cet échange Professionnels/Apprenants.

Une autre session est programmée au 4^{ème} trimestre 2025 ;

A noter que nous externaliserons cette formation à Rodez à la demande de la Fondation OPTEO au mois d'Octobre 2025.

6 – LA FORMATION CONTINUE

- Interventions en GAPP :
 - o MAS Civergols (12/2024)
 - o Association Sainte Angèle
 - o Association Tutelaire de Lozère
 - o DITEP Maria Vincent
- Formation « à la carte » avec le FAM les Bernades « Promouvoir la bientraitance pour prévenir les situations de maltraitance : un engagement collectif »
- Association La traverse : Fonction de coordination, en partenariat avec l'ATL Formation.
- PR48 : Accompagner les personnes atteintes de maladies neurodégénératives au domicile (en attente de nouvelles dates)
- Service Protection de l'Enfance du Département : « Rédiger et maîtriser les écrits professionnels » (en attente de nouvelles dates).

7- LES PROJETS

A court terme :

Un effort collectif va être porté sur la **formation continue et l'accompagnement VAE**.

Pour la **formation continue**, nous sommes en cours de « toilettage » des propositions qui sont faites sur le site internet de l'OFTS. A ce jour, sont disponibles :

- Promouvoir la bientraitance pour prévenir les situations de maltraitance : un engagement collectif
- Sens de l'action et positionnement professionnel

A venir :

- Rédiger et maîtriser les écrits professionnels
- Adolescence et handicap
- Sensibilisation à l'accompagnement éducatif en MAS
- Accompagner les personnes atteintes de maladies neurodégénératives au domicile

L'équipe pédagogique de l'OFTS a été sollicitée pour faire des propositions auprès des référentes de la Formation Continue.

A ce jour certains projets ont retenus notre attention, comme par exemple une thématique sur la santé mentale des migrants au regard des traumatismes de l'exil.

Concernant la VAE, chacun des cadres pédagogiques va se charger d'un ou 2 accompagnements de VAE (environ 20h00 d'accompagnement). A ce jour, sur la plateforme France VAE, 27 dossiers sont en attente.

Moyen terme :

La directrice de l'OFTS a rencontré Mme Monique COMMANDRE, Directrice du Campus de Mende – Nîmes Université. L'échange a porté sur les bases d'un partenariat entre les 2 entités.

Des pistes de travail ont été abordées, une nouvelle rencontre est prévue en septembre pour affiner les propositions qui pourraient être faites au Conseil d'Administration.